

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Arrêté du 22 juin 2012

**Portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts
au titre de l'année 2012**

NOR : DEVK 1226434 A

(Texte non paru au journal officiel)

**La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre de
l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des
fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à
la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des
ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2011 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade
d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'avis émis le 31 mai 2012 par la commission administrative paritaire compétente à
l'égard du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts dont les noms suivent sont promus ingénieurs en
chef des ponts, des eaux et des forêts à compter du 1^{er} juillet 2012 :

FURRI (Guillaume)

FERMOND (Lisiane)

Article 2

Le Secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le Secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaires et de la forêt, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Fait le, 22 juin 2012

Pour les ministres et par délégation :

La chef du centre interministériel

de gestion des IPEF



Sophie MANGIANTE